



Fédération
des comités de parents
du Québec

**MÉMOIRE DÉPOSÉ À
MONSIEUR LUC FORTIN
MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

Dans le cadre de la consultation sur le renouvellement
de la politique culturelle du Québec

Juin 2016

PROFIL DE LA FCPQ

La Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) a pour mission, depuis 1974, la défense et la promotion des droits et des intérêts des parents et des élèves des écoles publiques primaires et secondaires en vue d'assurer la qualité des services et la réussite de l'ensemble des élèves. Sa raison d'être provient de la désignation, lors de l'assemblée générale des parents des écoles, d'une personne représentant les parents de chacune de celles-ci au comité de parents de la commission scolaire. La FCPQ représente aujourd'hui les comités de parents de 62 commissions scolaires du Québec, dont 60 commissions scolaires francophones et deux commissions scolaires anglophones.

L'engagement parental dans les structures scolaires, c'est plus de 18 000 parents bénévoles qui donnent de leur temps et partagent leur expertise afin d'assurer la qualité des services que reçoivent leurs enfants dans une perspective de développement de leur communauté et de la société québécoise.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
LA CONSULTATION	
Méthodologie	5
LES RÉSULTATS	
La participation	6
Les caractéristiques des répondants	6
• Niveau scolaire fréquenté par leur (s) enfant (s)	6
• Nombre d'élèves dans l'école fréquentée par leur (s) enfants (s)	6
• Type d'agglomération où se situe l'école de leur (s) enfant (s)	6
L'ÉTAT DES LIEUX	
Les avis des répondants au sujet de la culture à l'école	7
• L'importance de l'éducation à la culture à l'école et le niveau scolaire.....	7
• L'importance de l'éducation à la culture à l'école en milieu urbain et milieu rural.....	7
• La culture à l'école actuellement	7
• Quel en est le cout pour les parents?.....	7
• L'acquisition de la culture	8
• Quels aspects de la culture sont les plus importants?	8
• L'importance des technologies numériques à l'école pour l'éducation à la culture	8
• La culture, la Loi de l'instruction publique et la participation des parents à l'école	8
• La culture, la commission scolaire et les parents	9
• La culture, l'école et les parents.....	9
• La culture, la communauté, l'école et les parents	10
• D'où vient le financement pour l'éducation à la culture à l'école?.....	10
POUR FAVORISER L'ÉDUCATION À LA CULTURE À L'ÉCOLE	
Les obstacles qui nuisent à l'éducation à la culture à l'école	11
Les pratiques qui favorisent l'éducation à la culture à l'école	11
CONCLUSION	12
RECOMMANDATIONS	13
GRAPHIQUES ET TABLEAUX	14

INTRODUCTION

Afin de connaître l'avis des parents au sujet de l'acquisition de la culture par leur enfant et d'élaborer sa proposition au sujet du renouvellement de la politique culturelle, la FCPQ a mené une consultation auprès des parents intéressés et des parents engagés dans les structures scolaires des écoles primaires et secondaires publiques du Québec.

Dans un premier temps, l'objectif était de connaître l'état des lieux relativement à leur appréciation de l'importance de la culture à l'école et de l'acquisition de la connaissance par leur enfant.

Dans un deuxième temps, puisque la Loi sur l'instruction publique accorde certains droits de regard et certains pouvoirs aux parents sur différents aspects de la culture à l'école, la consultation visait à évaluer sommairement leur connaissance des rôles qu'ils peuvent tenir à l'intérieur des structures scolaires.

Enfin, la consultation a permis de connaître l'opinion des parents sur quels types de connaissances ils souhaitent voir acquérir par leurs enfants et à travers quels types de moyens, de même que les obstacles et les pratiques favorables qui permettraient à tous les élèves d'avoir un accès équitable à la culture à l'école.

Et finalement, la consultation a permis d'esquisser quelques voies d'avenir prometteuses sous forme de recommandations en ce qui concerne l'éducation à la culture dans les écoles afin que la culture soit au cœur de tous les Québécois et plus particulièrement des élèves des écoles publiques.

Méthodologie

Pour réaliser la consultation, un questionnaire Google Docs ainsi que le lien menant au Cahier de consultation du ministère de la Culture et de la Communication ont été transmis par courriel, le 10 mai dernier aux parents délégués 1 et 2 de même qu'à la présidence des comités de parents de chacune des 62 commissions scolaires membres de la FCPQ. Ces parents engagés dans les structures scolaires étaient invités à faire circuler le courriel auprès des parents dont l'enfant fréquentait une école de leur commission scolaire. La consultation s'est terminée le 10 juin à minuit. Un seul rappel a été fait le 7 juin.

Le questionnaire comportait 13 questions. Les questions étaient réparties en trois sections :

- 1) le profil général comportait des questions relatives à la situation géographique et à la population scolaire de l'école fréquentée par leur(s) enfant(s);
- 2) des questions visaient à connaître leur avis au sujet de l'importance de l'éducation à la culture et des lieux d'acquisition des connaissances de la culture par leur (s) enfant (s);
- 3) des questions relatives à l'organisation autour de l'éducation à la culture à l'école de leur(s) enfant(s), les priorités, les obstacles et les pratiques favorables.

La participation

Ce sont 1385 répondants provenant de 59 commissions scolaires sur les 62 qui sont membres de la FCPQ qui ont retourné leur questionnaire complété. Pour la majorité des commissions scolaires, on compte entre 1 et 10 répondants (58 %). Quelques commissions scolaires se distinguent par un très grand nombre de répondants; Rivière-du-Loup-Kamouraska (356 répondants), de la Seigneurie-des-Mille-Iles (117), de la Rivière-du-Nord (115). Le nombre de répondants pour les 23 autres commissions scolaires varie entre 12 et 63 (tableau 1).

Les caractéristiques des répondants

- **Niveau scolaire fréquenté par leur (s) enfant (s)**

Les répondants ont en très grande majorité un enfant qui fréquente le primaire (87 %) et plus de la moitié des répondants ont indiqué avoir un enfant qui fréquente le secondaire (57 %). C'est 44 % des répondants qui ont un enfant au primaire et un autre au secondaire (tableau 2).

- **Nombre d'élèves dans l'école fréquentée par leur (s) enfant (s)**

La majorité des répondants dont l'enfant fréquente une école de niveau primaire ont indiqué que l'école de leur enfant accueillait entre 100 et 400 élèves (59 %). La majorité des répondants dont l'enfant fréquente une école secondaire ont indiqué que l'école accueillait plus de 450 élèves (55 %) (graphique 3).

- **Type d'agglomération où se situe l'école de leur(s) enfant(s)**

La majorité des répondants dont l'enfant fréquente une école primaire ou ceux dont l'enfant fréquente une école secondaire ont indiqué que l'école de leur enfant se situe dans une agglomération de plus de 10 000 habitants (57 %). Cependant, plus de 4 parents sur dix pour chacun de ces niveaux ont indiqué que l'école se situe dans une agglomération de moins de 10 000 habitants. Ce qui représente une proportion importante en considérant qu'en 2006, 26,2 % de la population du Québec habite dans une agglomération qualifiée de rurale (moins de 10 000 habitants à quelques exceptions) ([Solidarité rurale du Québec](#)). La participation massive en provenance de la commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, Seigneurie-des-Mille-Iles et Rivière-du-Nord pourrait être reliée à ces résultats et ils pourraient traduire l'importance qu'accordent certains milieux ruraux à la culture en général et au renouvellement de la politique culturelle en particulier (graphique 4). La question mérite d'être explorée.

Les avis des répondants au sujet de la culture à l'école

- **L'importance de l'éducation à la culture à l'école et le niveau scolaire**

L'importance de l'éducation à la culture à l'école est jugée comme très importante ou importante par le trois quarts des répondants. Et ce, quel que soit le niveau scolaire, primaire ou secondaire, que fréquente leur(s) enfant(s) (graphique 5).

- **L'importance de l'éducation à la culture à l'école en milieu urbain et milieu rural**

Plus de la moitié des répondants ayant indiqué que l'école de leur enfant était située dans une agglomération urbaine ont évalué comme très importante l'éducation à la culture à l'école tant au niveau primaire qu'au niveau secondaire (52 % et 57 %). Pour les répondants ayant indiqué que l'école de leur enfant était située dans une agglomération de moins de 10 000 habitants, les opinions étaient plus variées. Ils indiquaient moins fréquemment que l'éducation à la culture était très importante. L'écart est plus marqué pour les répondants ayant indiqué que leur enfant fréquente une école secondaire. L'écart y est de 16 points de pourcentage (graphique 6).

- **La culture à l'école actuellement**

Ce n'est qu'une très faible proportion de répondants qui ont indiqué que la place occupée par la culture à l'école de leur enfant quel que soit le niveau, se situe au-delà de leurs attentes (6 % et 4 %). Mais ce sont quatre répondants sur dix dont l'enfant fréquente une école primaire qui jugent l'éducation à la culture à l'école proportionnelle à leur attentes.

Par ailleurs, les répondants ayant un enfant qui fréquente une école secondaire sont plus nombreux à indiquer ne pas savoir la place qu'occupe la culture à l'école de leur enfant (23 %) comparativement à ceux ayant indiqué que leur enfant fréquente une école primaire (9 %). En outre, ce sont 3 répondants sur 10 ayant un enfant au secondaire qui la jugent insuffisante (graphique 7).

Ainsi, il apparaît que bien que les répondants jugent l'éducation à la culture à l'école très importante ou importante (graphique 5 et graphique 6), la majorité d'entre eux la juge insuffisante ou disent ne pas connaître la place qu'elle occupe à l'école de leur enfant, et ce, quel que soit le niveau scolaire. Peut-on y voir un déficit d'information, d'intérêt pour les répondants ou encore une défaillance dans l'éducation à la culture à l'école? Une étude plus approfondie permettra de faire les éclaircissements nécessaires afin de mieux orienter les interventions de manière à améliorer l'adéquation entre les attentes des parents et l'éducation à la culture à l'école.

- **Quel en est le coût pour les parents?**

Près du quart des répondants dont l'enfant fréquente le niveau primaire ont indiqué ne rien savoir à ce sujet. Cependant, plus de la moitié des répondants ont indiqué que leur contribution financière se situe entre 1 \$ et 60 \$ (54 %), alors que 10 % ont indiqué avoir payé plus de 60 \$ pour les activités culturelles de leur enfant au cours de l'année scolaire 2015-2016 (graphique 8).

Pour les répondants dont l'enfant fréquente le secondaire, c'est plus de 4 répondants sur 10 qui disent ne rien savoir à ce sujet (42 %). Cependant, un peu plus du quart disent avoir payé entre 1 et 60 \$ (27 %) et 15 % auraient payé plus de 60 \$ pour les activités culturelles de son enfant pour l'année scolaire 2015-2016.

- **L'acquisition de la culture**

Les répondants sont plus nombreux à juger que la maison est le principal lieu d'acquisition de la culture suivi par l'école et ce que l'enfant fréquente le primaire ou le secondaire. Les amis, les médias traditionnels et électroniques, les réseaux sociaux sont des lieux plus souvent jugés de moindre importance pour ce qui est de l'acquisition de la culture par les enfants, et ce, que leur enfant fréquente le primaire ou le secondaire. Cependant, un certain nombre de répondants ont jugé ces derniers comme étant le premier ou deuxième lieu d'acquisition de la culture (tableau 9a et tableau 9b).

- **Quels aspects de la culture sont les plus importants?**

Plus de la moitié des répondants estime que la valorisation de la langue française est prioritaire (57 %). La rencontre avec des créateurs (écrivains, artistes, concepteurs, etc.) ainsi que la fréquentation de lieux culturels (théâtres, musées, lieux de culte, bibliothèques, sites historiques, etc.) sont les deux autres aspects choisis le plus fréquemment comme prioritaires. Ils sont choisis par plus d'un répondant sur trois (38 % et 34 % respectivement). La sensibilisation aux diversités (ethnique, culturelle, linguistique, etc.) apparaît de première et deuxième importance pour plus de la moitié des répondants (26 % + 27 %). L'avis sur l'importance de l'accès aux créations audiovisuelles (musique, films, spectacles, etc.) est plus partagé, mais elles demeurent parmi les trois premières priorités. Quant à l'accès aux œuvres littéraires, il apparaît moins prioritaire que les autres aspects puisque seulement 17 % des répondants l'ont indiqué comme étant la première priorité. Enfin, la pratique d'activités culturelles (club d'écriture, club photo, orchestre, chorale, atelier et concours de création, exposition, contenu multimédia, etc.) ne semble pas constituer une priorité puisque plus de trois répondants sur quatre n'ont pas inscrit cet aspect dans un des cinq niveaux d'importance (tableau 10).

- **L'importance des technologies numériques à l'école pour l'éducation à la culture**

Le numérique constitue un des aspects que le renouvellement de la politique culturelle prévoit introduire. Les technologies numériques occupent une place importante dans ce projet de renouvellement. De manière générale, les répondants semblent favorables à cet ajout. En effet, les réponses obtenues suggèrent que près de 7 répondants sur 10, dont l'enfant fréquente le primaire et 3 sur 4 le niveau secondaire, est d'avis que les technologies numériques favoriseront l'accès aux contenus culturels et la réalisation de projets à caractère culturels. Cependant, environ un répondant sur quatre ayant un enfant au primaire juge que les technologies numériques ne favoriseront pas l'accès à la culture (graphique 11).

- **La culture, la Loi de l'instruction publique et la participation des parents à l'école**

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit un certain droit de regard pour les parents siégeant au conseil de l'établissement de leur école quant au choix des activités culturelles. Notamment, le conseil d'établissement adopte le projet éducatif de l'école, il approuve l'orientation proposée par le directeur en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des

contenus indicatifs des programmes d'études établis par le ministre et en vue de l'élaboration de programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves (art. 74). Le conseil d'établissement approuve également les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des activités ou contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation, qui lui sont proposés par le directeur de l'école. (art. 85). Le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école (art. 87). Le conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe, et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives. Il peut aussi permettre que d'autres personnes ou organismes organisent de tels services dans les locaux de l'école (art. 90). Pour l'application de l'article 90, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire et dans le cadre du budget de l'école, conclure un contrat pour la fourniture de biens ou services avec une personne ou un organisme. Il peut en outre exiger une contribution financière des utilisateurs des biens ou services offerts (art.91). Le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école (art. 94). Le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école et le soumet à l'approbation de la commission scolaire (art. 95). De plus, les parents peuvent décider de mettre sur pied l'organisme de participation des parents (OPP). Cet organisme a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant (art. 96.2). Ce comité constitué de parents lors de l'assemblée générale des parents (art. 96) a la possibilité d'organiser des activités culturelles. Il peut aussi être consulté par les parents du conseil d'établissement ou lui donner son avis (art. 96.3).

- **La culture, la commission scolaire et les parents**

Malgré les rôles que leur confère la LIP, et malgré l'intérêt des répondants pour la culture à l'école, la grande majorité des répondants indique ne pas savoir si leur commission scolaire possède une politique culturelle. Ils sont encore moins nombreux à confirmer positivement son existence. Seulement 22 % des répondants ont indiqué oui. C'est la grande majorité des répondants qui indiquent ne pas savoir s'il existe un comité culturel à la commission scolaire (77 %). Ils sont encore une minorité à confirmer positivement son existence, car seulement 14 % des répondants l'ont indiqué. Enfin, ils sont encore moins nombreux à confirmer positivement la présence de parents sur ce comité. Seulement 9 % des répondants ont indiqué savoir que des parents siègent sur ce comité (graphique 12).

- **La culture, l'école et les parents**

Malgré les rôles que leur confère la LIP, et malgré leur intérêt pour la culture à l'école, la grande majorité des répondants indique ne pas savoir si les parents qui siègent au conseil d'établissement de l'école de leur(s) enfant(s) participent au choix des activités culturelles (42 % et 62 %). Ils sont

encore moins nombreux à confirmer qu'ils y participent. Comparativement, ce sont les parents dont l'enfant fréquente le primaire qui répondent le plus souvent par l'affirmative (46 %). Alors que c'est une minorité de répondants dont l'enfant fréquente le secondaire qui indique connaître si les parents du conseil d'établissement participent aux décisions (29 %) (graphique 13).

- **La culture, la communauté, l'école et les parents**

Un peu plus de la moitié des répondants dont l'enfant fréquente le primaire ont indiqué avoir une connaissance de l'existence d'ententes de partenariat entre leur école et les ressources du milieu (52 %). Pour un grand nombre d'entre eux, elles existent (41 %). Cependant, c'est près de la moitié des répondants (48 %) qui disent ne rien connaître à ce sujet. Pour le secondaire, les répondants ont indiqué en majorité ne pas connaître l'existence d'ententes de partenariat (68 %). C'est cependant, près du tiers (32 %) des répondants qui disent en connaître l'existence. Et pour plus du quart (26 %), ils peuvent en confirmer l'existence. Il apparaît ainsi que les répondants, malgré leur intérêt pour la culture à l'école, ne semblent pas plus informés du rôle des parents au sein des structures scolaires, que des ententes de partenariat conclues et qui permettent à leur(s) enfant(s) de réaliser des activités culturelles (graphique 14).

- **D'où vient le financement pour l'éducation à la culture à l'école?**

Malgré le rôle du conseil d'établissement dans le budget de l'école, la majorité des répondants indique ne pas savoir si leur école a reçu des sommes en provenance de la commission scolaire, et ce, autant au niveau primaire qu'au niveau secondaire (graphique 15).

POUR FAVORISER L'ÉDUCATION À LA CULTURE À L'ÉCOLE

Les obstacles qui nuisent à l'éducation à la culture à l'école

La disponibilité des ressources financières est le principal obstacle au développement d'activités culturelles à l'école pour la majorité des répondants et autant pour les répondants dont l'enfant fréquente une école primaire (67 %) que pour ceux dont l'enfant fréquente une école secondaire (62 %) (tableau 16a et tableau 16b).

Plus de la moitié des répondants ayant un enfant qui fréquente une école primaire ont indiqué que : la complexité de l'organisation d'activités culturelles, le processus de demande de financement, les coûts demandés aux parents sont des obstacles de deuxième et de troisième importance (tableau 16a). Les répondants ayant un enfant qui fréquente une école secondaire ont indiqué que : la complexité de l'organisation d'activités culturelles, le processus de demande de financement, les coûts demandés aux parents sont des obstacles de première, de deuxième et de troisième importance (tableau 16 b).

Les résultats concernant les coûts exigés aux parents comme un obstacle de première ou de deuxième importance (tableau 16b) ont de quoi surprendre. Puisque 53% des répondants ayant un enfant au secondaire ont indiqué soit ne pas connaître (42%) ou n'avoir rien payé (11%) pour les activités culturelles au cours de l'année 2015-2016 (graphique 8). Cette question nécessite une étude plus approfondie pour éclaircir cette incohérence apparente.

Les pratiques qui favorisent l'éducation à la culture à l'école

C'est la collaboration avec les ressources et les organismes du milieu (municipal, culturel, etc.) qui est le plus fréquemment identifié comme une pratique favorisant l'accès à la culture pour les élèves (83 %). L'implication des parents dans la prise de décisions et le soutien de l'Association des comités culturels scolaires sont aussi identifiés comme favorables par plus de la moitié des répondants. Et c'est une grande majorité qui identifie l'octroi de financement de la part des ministères (MCC, MEES, etc.), l'information aux parents au sujet des objectifs des activités culturelles, des coûts minimes pour les parents ou un financement de partenaires du milieu (récurrent ou non) et qui sont perçus plus fréquemment comme des pratiques qui favorisent l'accès à la culture (tableau 17).

CONCLUSION

Le renouvellement de la politique culturelle du Québec a pour objectif de mettre la culture au coeur de tous les Québécois. Les résultats de notre consultation suggèrent fortement que pour la très grande majorité des parents qui y ont participé, la culture est très importante ou importante. Une proportion tout aussi grande est observée pour l'éducation à la culture à l'école. Cependant, les résultats donnent à penser d'une part, que les répondants, malgré leur intérêt, semblent peu informés de ce qui existe dans leur commission scolaire ou des rôles qu'ils peuvent jouer comme parents au sein des structures scolaires relativement à l'éducation à la culture à l'école. Pour réaliser son objectif, la nouvelle politique culturelle devrait idéalement favoriser la levée de certains des obstacles identifiés par les parents qui ont répondu à la consultation. Il s'agit principalement de la disponibilité de ressources financières et du processus de demandes de financement. Par ailleurs, les ententes de partenariat avec les ressources du milieu et l'information aux parents sont celles qui selon une grande majorité de répondants seraient les plus susceptibles de favoriser l'accès à la culture pour les élèves. C'est aussi une grande majorité de répondants qui estime que les technologies numériques favoriseront l'accès aux contenus culturels et facilitera la réalisation de projets à caractère culturel.

En définitive, pour mettre la culture au cœur des Québécois l'intensification de la circulation des ressources vers l'école et une plus grande diffusion des informations vers les parents qui les renseignera sur leur rôle, contribueront à favoriser l'accès à la culture pour les élèves. Cette circulation accrue des ressources nécessite que l'école s'ouvre davantage à sa communauté avec la participation des parents et surtout avec la participation des différents ministères responsables de la culture ou qui sont capables de lever d'une manière ou d'une autre les obstacles ou de favoriser les pratiques profitables.

Les technologies numériques contribueront quant à elles à favoriser cette ouverture sur les réalités culturelles nécessaires à la construction d'une base commune où chacun pourra se reconnaître et avoir conscience de son appartenance identitaire ce qui contribuera à unir tous ces jeunes citoyens et leurs parents malgré leurs diversités.

RECOMMANDATIONS

Pour mettre la culture au cœur de tous les Québécois, plusieurs mesures doivent être intégrées dans la nouvelle politique culturelle du Québec. Ces mesures concernent notamment le fait d'informer et de sensibiliser les parents quant aux rôles qu'ils peuvent tenir au sein de la structure scolaire et qui sont déjà prévus par la Loi de l'instruction publique.

La FCPQ recommande;

1. que les ministères (MEES, MCC et autres)
 - a) conçoivent en collaboration avec la FCPQ et distribuent des documents de sensibilisation pour les parents de manière à les informer de l'importance de la culture et de la culture à l'école;
 - b) conçoivent en collaboration avec la FCPQ et distribuent des documents de sensibilisation pour les parents de manière à les informer du rôle déterminant qu'ils ont à jouer pour favoriser l'éducation à la culture à l'école;
2. que la FCPQ soit spécifiquement mandatée;
 - a) pour rendre disponible de l'information aux parents afin de les sensibiliser à leur rôle au sein du conseil d'établissement relativement à leur participation aux décisions concernant l'éducation à la culture à l'école, aux activités culturelles à l'école, aux ententes de partenariat et aux frais exigés aux parents;
3. que le MEES s'assure que des mesures soient prises afin que les parents puissent être informés des sommes d'argent que la commission scolaire transmet à l'école de leur enfant et que l'école informe les parents des activités culturelles qui ont ainsi pu être organisées grâce à ces sommes;

À la lumière de ces résultats, la FCPQ, recommande;

1. que soient mieux documentées les raisons pouvant expliquer la réticence face à l'intégration des technologies numériques exprimée par certains répondants (graphique 11) si celles-ci sont incluses dans la nouvelle politique culturelle.

TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1. Répartition des répondants en fonction de la commission scolaire

de Kamouraska-Rivière-du-Loup	356	du Pays-des-Bleuets	7
de la Seigneurie-des-Mille-Îles	117	de la Capitale	6
de la Rivière-du-Nord	115	de la Jonquière	6
de Laval	107	des Appalaches	6
des Hauts-Cantons	63	Pierre-Neveu	6
de Montréal	47	au Cœur-des-Vallées	5
Marguerite-Bourgeoys	47	de Sorel-Tracy	5
des Affluents	45	des Découvreurs	5
des Grandes-Seigneuries	33	des Navigateurs	5
de la Côte-du-Sud	32	de Charlevoix	4
du Chemin-du-Roy	31	de l'Énergie	4
de la Beauce-Etchemin	26	des Chênes	4
English-Montreal School Board	26	des Îles	4
de la Baie-James	24	du Lac-Témiscamingue	4
des Patriotes	24	René-Lévesque	4
de la Riveraine	19	de la Région-de-Sherbrooke	2
des Rives-du-Saguenay	19	des Chic-Chocs	2
des Trois-Lacs	19	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	2
des Phares	16	des Samares	2
des Portages-de-l'Outaouais	16	des Sommets	2
de la Pointe-de-l'Île	15	Eastern Townships School Board	2
du Val-des-Cerfs	15	de l'Estuaire	1
des Draveurs	14	de l'Or-et-des-Bois	1
Marie-Victorin	12	de la Moyenne-Côte-Nord	1
des Laurentides	10	de Rouyn-Noranda	1
des Bois-Francs	9	de Saint-Hyacinthe	1
des Hautes-Rivières	9	des Premières-Seigneuries	1
de la Vallée-des-Tisserands	8	du Fer	1
du Fleuve-et-des-Lacs	8	du Lac-Abitibi	1
du Lac-Saint-Jean	8		

Nombre total de répondants : 1385

**Aucune réponse de la part des commissions scolaires :
Harricana, des Monts-et-Marées et de Portneuf**

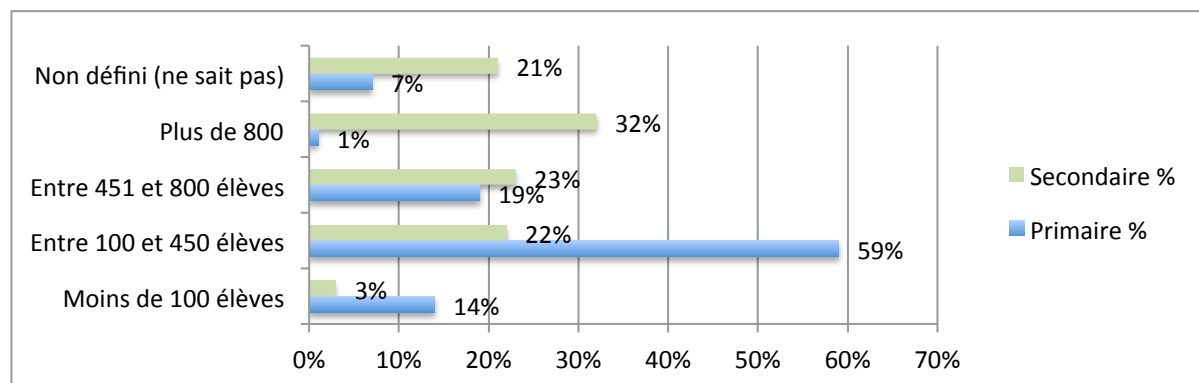
Tableau 2. Répartition des réponses des répondants selon les niveaux primaire ou secondaire de leur(s) enfant(s) (N répondants=1385) (N réponses = 2001)

Niveau scolaire	n réponses	%
Primaire (total)	1210	87 %
Secondaire (total)	784	57 %
Non défini	7	1 %
Un enfant au primaire et un au secondaire	608	44 %

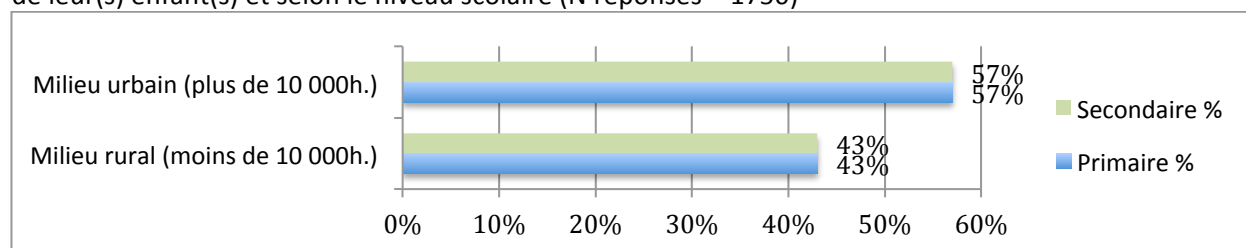
Tableau 3. Répartition des réponses des répondants selon le nombre d'élèves qui fréquentent l'école de leur enfant et selon les niveaux primaire ou secondaire (N=1385)

Nombre d'élèves	Primaire		Secondaire	
	n	%	n	%
Moins de 100 élèves	166	14 %	19	3 %
Entre 100 et 450 élèves	717	59 %	169	22 %
Entre 451 et 800 élèves	227	19 %	183	23 %
Plus de 800	15	1 %	248	32 %
Non défini (ne sait pas)	85	7 %	165	21 %
N total	1210	100 %	784	100 %

Graphique 3. Répartition des réponses des répondants selon le niveau scolaire et selon le nombre d'élèves qui fréquentent l'école de leur(s) enfant(s) (N répondants =1385; N: primaire =1210, secondaire 784)

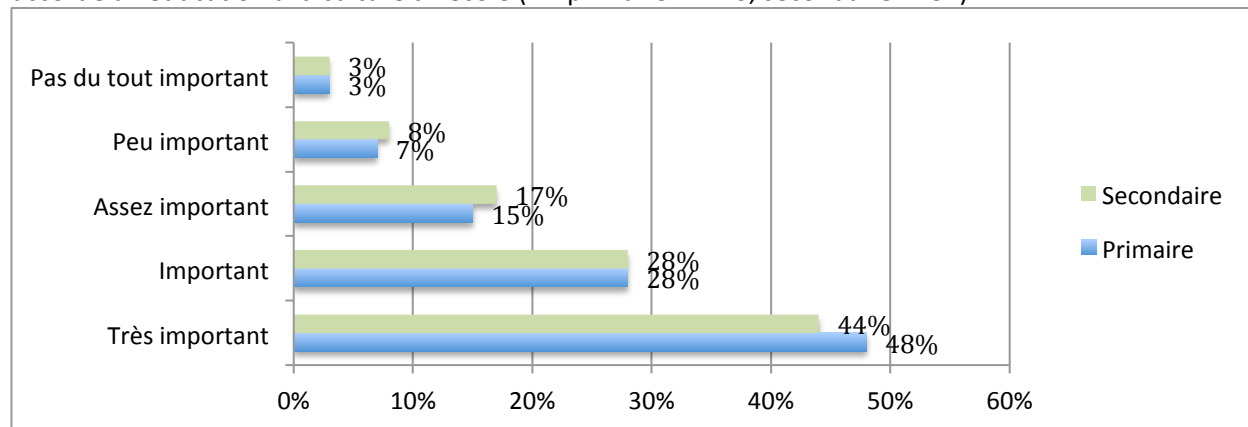


Graphique 4. Répartition des réponses des répondants selon le type d'agglomération où se trouve l'école de leur(s) enfant(s) et selon le niveau scolaire (N réponses = 1750)

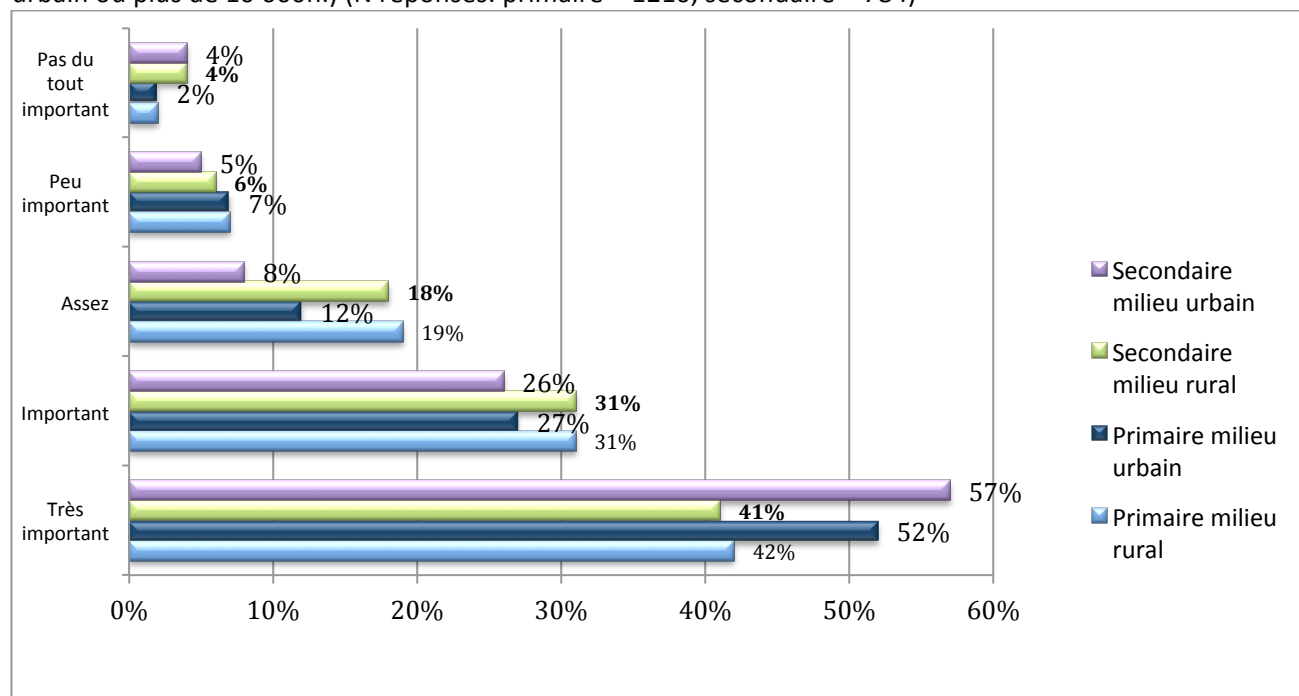


Note : Ce n'est pas tous les répondants qui ont indiqué une réponse à la question du type d'agglomération. Ils n'ont pas été pris en compte.

Graphique 5. Répartition des avis des répondants selon le niveau scolaire et le degré d'importance accordé à l'éducation à la culture à l'école (N : primaire =1210, secondaire =784)

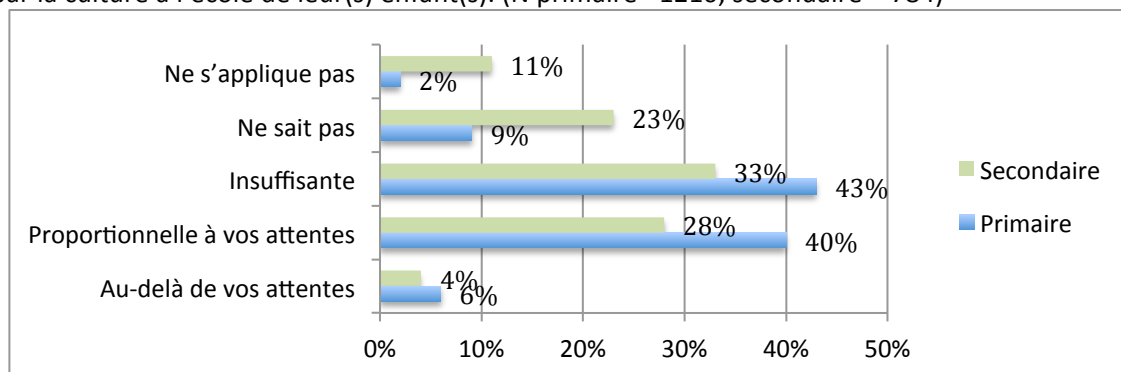


Graphique 6. Répartition des avis des répondants au sujet du degré d'importance accordée à l'éducation à la culture à l'école selon le niveau scolaire et selon le type d'agglomération (Rural ou moins de 10 000h. et urbain ou plus de 10 000h.) (N réponses: primaire = 1210, secondaire = 784)



Note : Ce n'est pas tous les répondants qui ont indiqué une réponse à la question du type d'agglomération.

Graphique 7. Répartition des avis des répondants selon leur évaluation de la place actuellement occupée par la culture à l'école de leur(s) enfant(s). (N primaire= 1210, secondaire = 784)



Graphique 8. Répartition des réponses des répondants selon le montant payé pour les activités culturelles et selon le niveau scolaire (N: primaire= 1210, secondaire = 784)

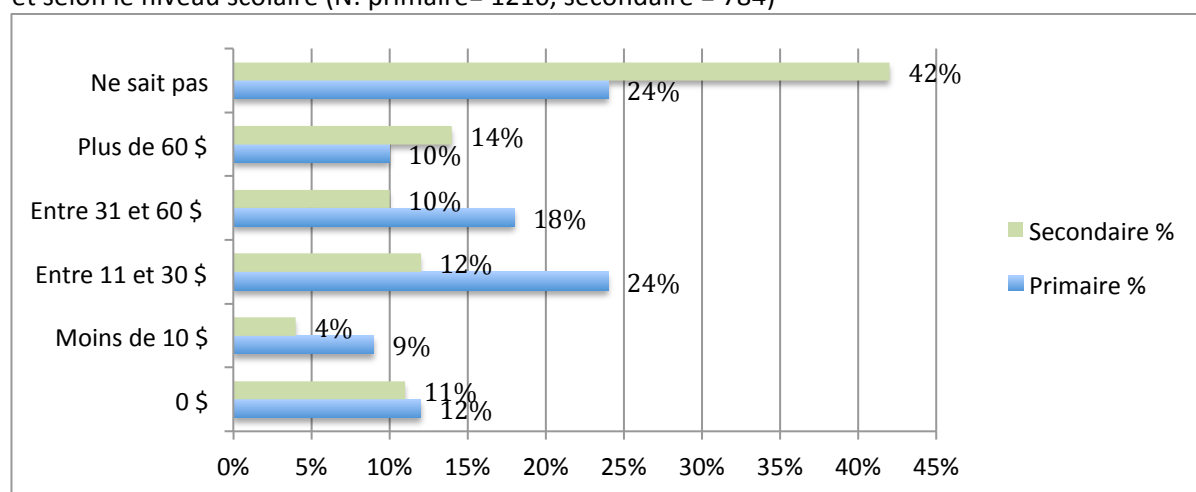


Tableau 9a. Répartition des avis des répondants au sujet de l'importance des lieux possibles d'acquisition de la culture pour un enfant qui fréquente le primaire (N = 1385)

Lieu d'apprentissage	Maison n	École	Amis	Médias traditionnels	Médias électroniques	Réseaux sociaux	Autres	Ne sait pas
En premier lieu	732	353	69	81	80	58	46	27
En deuxième lieu	287	554	240	324	238	134	62	9
En troisième lieu	98	198	433	426	299	195	98	18
En quatrième lieu	61	78	245	256	277	228	84	17
En cinquième lieu	34	28	131	83	225	331	199	122
Total de réponses	1212	1211	1110	1170	1119	946	489	193
Sans réponse	173	174	275	215	266	439	896	1192
Total de répondants	1385	1385	1385	1385	1385	1385	1385	1385

Tableau 9 b. Répartition des avis des répondants au sujet de l'importance des lieux possibles d'acquisition de la culture pour un enfant qui fréquente le secondaire (N= 1385)

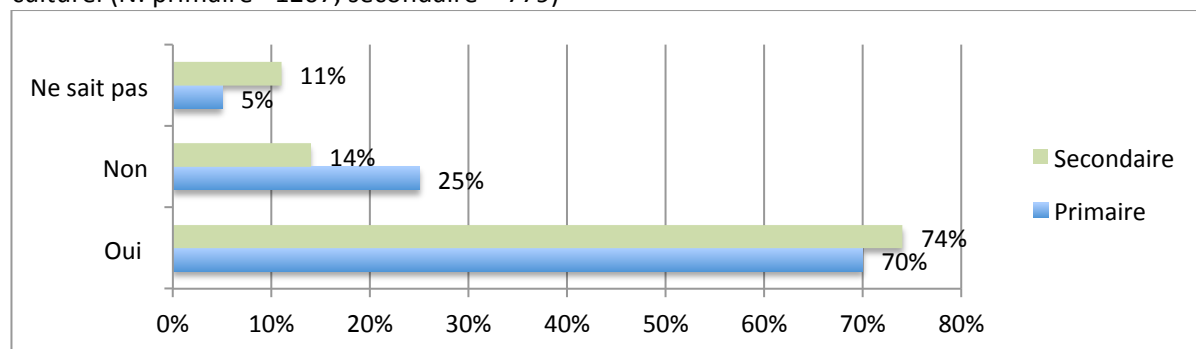
Lieu d'apprentissage	Maison	École	Amis	Médias traditionnels	Médias électroniques	Réseaux sociaux	Autres	Ne sait pas
En premier lieu	266	200	66	75	87	97	26	33
En deuxième lieu	166	235	167	146	151	120	37	5
En troisième lieu	80	87	167	169	144	120	43	12
En quatrième lieu	53	52	82	96	115	97	43	14
En cinquième lieu	25	23	53	57	58	88	62	67
Total de réponses	590	597	535	543	555	592	211	131
Sans réponse	795	788	850	842	830	863	1174	1254
Total	1385	1385	1385	1385	1385	1385	1385	1385

Tableau 10. Répartition des avis des répondants au sujet de l'importance à accorder à différents aspects de la culture à l'école de leur(s) enfant(s). (N= 1385) (1 : le plus important, 5 : le moins important)

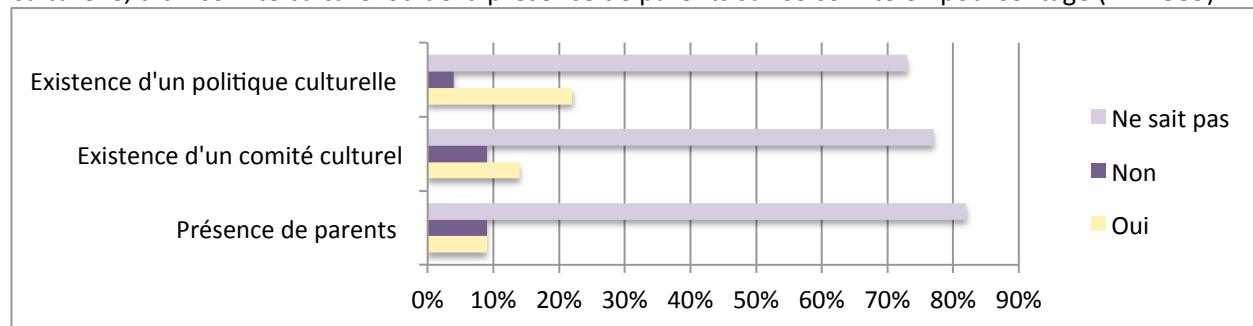
Aspects culturels	Degré d'importance					Sans réponse	Total
	1	2	3	4	5		
Valorisation de la langue française	786 57 %	227 16 %	124 9 %	76 5 %	73 5 %	99 7 %	1385 100 %
Sensibilisation aux diversités (ethnique, culturelle, linguistique, etc.)	366 26 %	376 27 %	254 18 %	144 10 %	83 6 %	162 12 %	1385 100 %
Accès aux œuvres littéraires (roman, nouvelles, poésie, etc)	232 17 %	418 30 %	285 21 %	144 10 %	117 8 %	189 14 %	1385 100 %
Accès aux créations audiovisuelles (musique, films, vidéo, spectacles, etc.)	316 23 %	365 26 %	307 22 %	152 11 %	106 8 %	139 10 %	1385 100 %
Rencontre avec des créateurs (écrivain, artistes, concepteurs, etc.)	528 38 %	387 28 %	222 16 %	122 9 %	68 5 %	58 4 %	1385 100 %
Fréquentation de lieux culturels et historiques (Théâtres, musées, lieux de culte, bibliothèques, sites historiques, etc.)	470 34 %	406 29 %	220 16 %	114 8 %	93 7 %	82 6 %	1385 100 %
Pratique d'activités culturelles (club d'écriture, club photo, orchestre, chorale, atelier et concours de création, exposition, contenu multimédia, etc.)	54 4 %	45 3 %	71 5 %	24 2 %	99 7 %	1092 79 %	1385 100 %

Note : il était possible d'inscrire plus

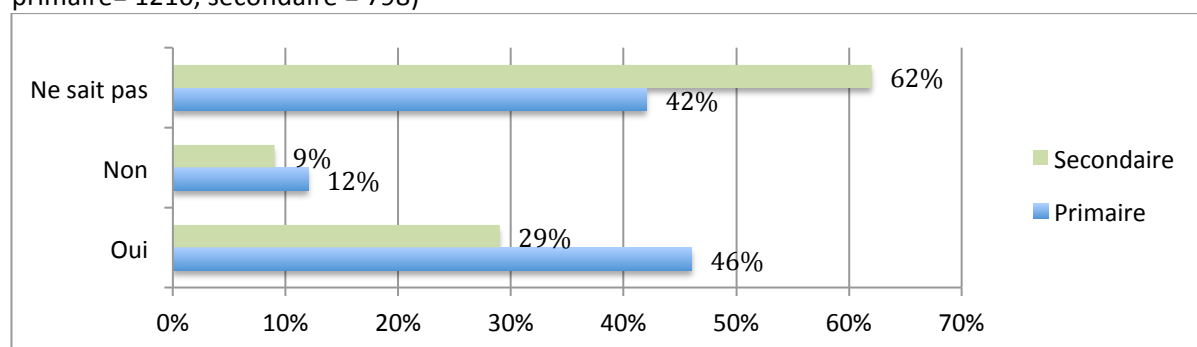
Graphique 11. Répartition des réponses des répondants concernant la priorisation des technologies numériques afin de favoriser l'accès aux contenus culturels et à la réalisation de projets à caractère culturel (N: primaire= 1207, secondaire = 779)



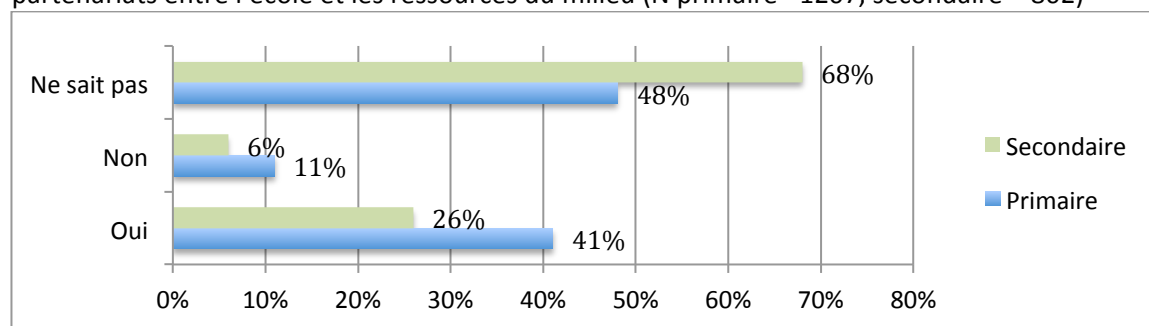
Graphique 12. Répartition des répondants selon leur connaissance de l'existence d'une politique culturelle, d'un comité culturel ou de la présence de parents sur ce comité en pourcentage (N= 1385)



Graphique 13. Répartition des réponses des répondants selon connaissance de la participation des répondants du conseil d'établissement de l'école de leur enfant aux choix des activités culturelles (N primaire= 1210, secondaire = 798)



Graphique 14. Répartition des réponses des répondants selon connaissance de l'existence d'ententes de partenariats entre l'école et les ressources du milieu (N primaire =1207, secondaire = 802)



Graphique 15. Répartition des réponses des répondants selon leur connaissance de la réception de sommes d'argent en provenance de la commission scolaire pour l'organisation d'activités culturelles à l'école de leur enfant au niveau primaire (n=1201) et au niveau secondaire (n=804)

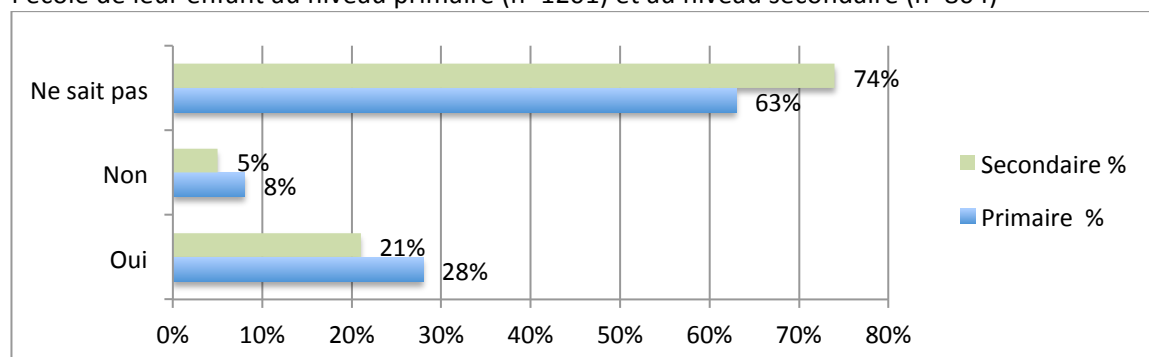


Tableau 16a. Répartition des avis des répondants au sujet des obstacles au développement d'activités culturelles dans l'école de leur(s) enfant(s) qui devraient être surmontés. Niveau primaire (n= en fonction du nombre de réponses) (1 : le plus important, 5 : le moins important)

Obstacles	Importance	PRIMAIRE										Total réponses	
		1		2		3		4		5		n	%
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%		
Disponibilité des ressources financières		788	67 %	207	18 %	90	8 %	50	4 %	44	4 %	1179	100 %
Processus de demande de financement		276	24 %	399	35 %	253	22 %	127	11 %	98	8 %	1153	100 %
Complexité de l'organisation d'activités culturelles		178	16 %	305	27 %	334	29 %	198	17 %	124	11 %	1139	100 %
Coûts exigés aux parents		278	24 %	333	29 %	282	24 %	148	13 %	119	10 %	1160	100 %
Contraintes liées à l'horaire scolaire		191	17 %	265	23 %	303	26 %	173	15 %	219	19 %	1151	100 %
Autres		50	20 %	20	8 %	45	18 %	22	9 %	119	46 %	256	100 %

Tableau 16.b Répartition des avis des répondants au sujet des obstacles au développement d'activités culturelles dans l'école de leur(s) enfant(s) qui devraient être surmontés. Niveau Secondaire (n= en fonction du nombre de réponses) (1 : le plus important, 5 : le moins important)

Obstacles	Importance	SECONDAIRE										Total réponses	
		1		2		3		4		5		n	%
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%		
Disponibilité des ressources financières		344	62 %	104	19 %	56	10 %	25	4 %	28	5 %	557	100 %
Processus de demande de financement		145	26 %	168	31 %	136	25 %	63	11 %	38	7 %	550	100 %
Complexité de l'organisation d'activités culturelles		93	17 %	165	30 %	136	25 %	91	16 %	67	12 %	552	100 %
Coûts exigés aux parents		156	28 %	167	30 %	123	22 %	55	10 %	51	9 %	552	100 %
Contraintes liées à l'horaire scolaire		131	24 %	135	25 %	121	22 %	60	11 %	10 1	18 %	548	100 %
Autres		60	41 %	7	5 %	25	17 %	17	12 %	38	26 %	147	100 %

Tableau 17. Répartition des avis des répondants au sujet des pratiques susceptibles de favoriser l'accès des élèves à la culture. (N=1385)

Pratiques favorables	n	%
Une collaboration avec les ressources et organismes du milieu (culturel, municipal, etc.)	1144	83 %
Le financement de ministères (culture, développement économique, éducation, etc.)	1076	78 %
Des parents informés des objectifs des activités culturelles	984	71 %
Des coûts minimes pour les parents	926	67 %
Le financement de partenaires du milieu (récurrent ou non)	830	60 %
Des parents impliqués dans la prise de décisions	761	55 %
Le soutien de l'association des comités culturels scolaires	737	53 %